

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21 JUIN 2018

Dossier complet le :

21 JUIN 2018

N° d'enregistrement :

F2018-

1. Intitulé du projet

Aménagement de 5,4 ha de la Plate-forme Départementale d'Activités (PDA) de la Région de Brumath à Bernolsheim

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LCR LES CONSTRUCTEURS REUNIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Patrick JEAN

RCS / SIRET

4 1 5 0 7 7 6 6 8 0 0 1 0 1

Forme juridique SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Dépôt d'un permis d'aménager avec la création de lots de terrain à bâtir permettant l'implantation de bâtiment d'activités sur un total de 5,4 ha de terrain et créant une surface de plancher maximale de 32 400 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la création de 7 lots maximum sur un secteur vacant de la Plate-forme Départementale d'Activités (PDA) de la région de Brumath, en bordure de la RD421. Le projet s'inscrit dans la continuité de l'urbanisation progressive de la PDA afin d'accueillir diverses activités industrielles et tertiaires. L'aménagement de ce secteur de 5,4 ha consisterait également à sa viabilisation via la réalisation des VRD (impasse de 170m avec aire de retournement).

4.2 Objectifs du projet

Le permis d'aménager permet la création de 7 lots maximum hors voie d'accès qui seront bâtis et accueilleront de nouvelles entreprises au sein de la PDA de types industriels, tertiaires et services pour une surface de plancher maximale de 32 400 m².

4.2.1

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans un 1er temps le terrain sera mis à niveau. Les réseaux de distribution et la voie de desserte en impasse comportant une aire de retournement seront réalisés en une seule phase, hors travaux de desserte définitifs le cas échéant.

Puis, les bâtiments seront construits selon les permis de construire déposés pour chacun des lots. Ils seront de type industriel, tertiaire et services.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois la voirie réalisée, elle sera rétrocédée à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

La construction des lots pourra être échelonnée dans le temps en fonction des permis de construire.

On estime le nombre maximum de personnes présentes simultanément sur le site à 450.

La voirie du site sera emprunté par les usagers des entreprises présentes sur le site via des véhicules particuliers, des poids lourds et des cycles.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

le projet est soumis à permis d'aménager et à permis de construire (7 maximum).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette	54 000 m ²
Lots	7 maximum
Surface de plancher	32 400 m ² maximum

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de Bruxelles, 67170 Bernolsheim

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 44' 58" N Lat. 07° 40' 24" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 "Vallée de la basse Zorn et de ses affluents" qui est située à 215 m au Sud-Ouest, au delà de la voie ferrée.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de 3 infrastructures de transport classées dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) dans le Bas-Rhin. Le projet n'est pas affecté par le bruit généré par l'A4 (cat 1; distance > 300 m) Le projet est affecté par le bruit généré par la D421 (cat 3; distance < 100m) Le projet est également affecté par le bruit généré par la ligne ferroviaire Sarrebourg-Strasbourg (cat1 ; distance < 300m)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone humide connue. (Source : Carmen). De plus l'étude d'impact de la PDA précise que le site est situé hors zone inondable et zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Zone Natura 2000 la plus proche est située à plus de 8 km au Nord-Est et correspond au "Massif forestier de Haguenau"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux provenant de l'extérieur seront nécessaires pour l'aménagement de la voirie et le plateformage du site (le volume n'est pas connu à ce stade des études, les matériaux proviendront probablement de gravière ou de matériaux recyclés).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est occupé par une activité agricole intensive de type Maïs (pas de haies ni de zone enherbée). De plus le site ne se situe pas dans une zone à enjeux concernant le grand hamster d'Alsace, en effet le projet est situé en dehors des zones de protection et zones d'accompagnement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle de 5,4 ha accueillant le projet est actuellement à usage agricole mais son urbanisation a fait l'objet de compensation en faveur de l'agriculture dans le cadre de la réalisation de la PDA.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Hors zone inondable Risque sismique modéré (niveau 3) qui est pris en compte dans les permis de construire.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera un trafic routier constitué par des engins de chantier (lors de la phase de chantier), les véhicules motorisés des employés des futures entreprises ainsi que par les véhicules de livraisons (poids lourds et camionnettes). Cette augmentation de trafic a été prise en compte de manière générale dans le cadre de l'étude d'impact de la PDA.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit temporairement lors de la phase de travaux mais également par la suite de part un trafic de véhicules et poids lourds (notamment aux heures de pointes). La proximité immédiate de l'échangeur de l'autoroute A4/A340 permettra d'épargner toutes nuisances sonores aux riverains. La présence toute proche de la RD421 soumet le projet à des nuisances sonores. Ces nuisances seront pris en compte dans les PC.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera probablement des odeurs de manière temporaire lors de la phase de travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera probablement des vibrations de manière temporaire lors de la phase de travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage public, de même type que celui présent au niveau de la rue de Bruxelles, sera présent le long de la nouvelle desserte.</p> <p>Un éclairage public est déjà présent le long de la RD421 et de la Rue de Bruxelles. De même les activités voisines sont également émettrices d'émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est de nature à engendrer une augmentation du trafic pouvant être à l'origine d'une pollution de l'air supplémentaire. Cet impact a été pris en compte dans le cadre de l'étude d'impact de la PDA.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement seront rejetés en direction des bassins de traitement et rétentions existants au sein de la PDA et ayant fait l'objet d'une autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau lors de la demande de PA de la PDA (Arrêté d'Autorisation du 21/03/2011)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Comme tout chantier de VRD le projet engendra des déchets.</p> <p>Le suivi de chantier permettra de gérer ces déchets.</p> <p>En phase d'exploitation une gestion des déchets sera mise en œuvre par chaque entreprise.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à changer l'usage du sol concernant la parcelle, passant d'un usage agricole intensif à un usage industriel/tertiaire. Ce changement d'usage a fait l'objet de mesure de compensation en faveur de l'activité agricole (indemnisation, aménagement foncier, ...).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet d'aménagement s'inscrit dans l'aménagement de la PDA qui a fait l'objet d'une étude d'impact pour l'ensemble de son périmètre qui comprend donc le site concerné par ce permis d'aménager. Il bénéficie en outre d'une Autorisation au titre de la loi sur l'eau, acquise par voie d'arrêté préfectoral daté du 21/03/2011

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En annexe sont joints l'étude d'impact de la PDA de la région de Brumath et l'arrêté d'Autorisation du 21/03/2011

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est situé dans aucune zone à enjeux (Patrimoine naturel et humain) et va engendrer très peu de nuisances qui sont maîtrisées. De plus il s'inscrit au sein de la ZAC "Plateforme Départementale d'Activités de la région de Brumath" pour laquelle une étude d'impact a déjà été réalisée. Il bénéficie en outre d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau, acquise par voie d'arrêté préfectoral daté du 21/03/2011. C'est pourquoi, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Étude d'impact sur l'environnement dans le cadre de l'aménagement de la plate-forme départementale d'activités de la région de Brumath datant de Mai 2008;
Arrêté d'Autorisation Loi sur l'eau du 21/03/2011.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature



